

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

I. ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX ET SERVICES

- Les locaux d'ODACIO, 2 rue Braille 17 000 La Rochelle (siège social) sont accessibles à tous :

- stationnement	☒ oui	☐ non
- rampe d'accès	☐ oui	☒ non
- ascenseur	☒ oui	☐ non
- sanitaires accessibles	☒ oui	☐ non
- affichage adapté	☐ oui	☒ non

Lorsque que les actions de formation se déroulent dans des locaux en dehors du siège social, ODACIO s'engage à utiliser une salle adaptée et à respecter les règles d'accessibilité relatives aux ERP.

- Les services proposés sont accessibles à tous :
 - Les séquences pédagogiques en distanciel sont accessibles à tous : ☒ oui ☐ non
 - Les outils pédagogiques sont accessibles à tous : ☒ oui ☐ non

Sous couvert :

- ✓ que l'information relative au handicap soit transmise suffisamment en amont aux équipes afin de permettre la mise en place des moyens de compensation ;
- ✓ que les moyens de compensation n'appartenant pas au centre puissent effectivement être mis en place (interface de communication...) ;
- ✓ que la formation envisagée soit compatible avec le handicap.

II. FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL ET DES FORMATEURS AUX DIFFÉRENTES SITUATIONS DE HANDICAP

Le personnel :

- ☒ est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.
- ☐ est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- ☐ sera formé.

Les formateurs :

- ☒ sont sensibilisés. C'est-à-dire que les formateurs sont informés de la nécessité d'adapter la formation aux différentes personnes en situation de handicap.
- ☐ sont formés. C'est-à-dire que les formateurs ont suivi une formation pour accompagner dans le cadre de la formation les différentes personnes en situation de handicap.
- ☐ seront formés.

CONTACT : Auréla GUIMARD : aguimard@odacio-coop.fr 06 17 85 24 87

III. CONSULTATION DU REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Le registre d'accessibilité est disponible à l'accueil d'ODACIO et sur le site internet

Source :

Registre public d'accessibilité réalisé à partir du guide méthodologique pour les établissements recevant du public des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transition énergétique, de la mer :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/publications/RPA-Guide%20aide_VF.pdf

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr>